



Un cinquième du courant consommé en Suisse est d'origine inconnue

Berne, 29.06.2009 - Le courant consommé en Suisse est issu à 41% de l'énergie nucléaire, à 36% de l'énergie hydraulique et à environ 2% des déchets et des nouvelles énergies renouvelables. La provenance et la composition de 19% de ce courant sont invérifiables. Telles sont les conclusions d'un rapport sur le marquage du courant en 2007 publié aujourd'hui par l'Office fédéral de l'énergie.

L'électricité produite en Suisse est issue à 55% de la force hydraulique, à 40% de l'énergie nucléaire et à 5% des énergies fossiles ainsi que des nouvelles énergies renouvelables (mix de production suisse). La quantité d'électricité produite chaque année dans notre pays correspond assez précisément à la quantité qui y est consommée. Mais la Suisse ne consomme pas que de l'électricité d'origine indigène. Il existe un commerce actif avec l'étranger (importation et exportation d'électricité). De ce fait, le mix de production ne correspond pas à la composition moyenne du courant livré (mix des fournisseurs suisses). Pour le consommateur, il est toutefois important d'être renseigné sur le mix livré par son fournisseur. C'est en effet uniquement sur la base de cette information qu'il peut ensuite opter pour un produit électrique spécifique.

Pour satisfaire ce besoin d'information, les entreprises suisses d'approvisionnement en électricité sont tenues depuis 2005 de déclarer la provenance et la composition du courant qu'elles livrent. Cette déclaration est toujours faite rétroactivement, sur la base des données de l'année civile précédente. Depuis 2006, ces entreprises doivent communiquer ces données à tous leurs clients avec la facture d'électricité.

Après un premier rapport sur le mix d'électricité en 2005 (voir communiqué de presse du 6 décembre 2007), l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) publie aujourd'hui un rapport sur le mix d'électricité 2007. A cette fin, il a recueilli les chiffres de l'année 2007 auprès de quelque 230 entreprises. La quantité d'électricité ainsi répertoriée correspond à 90% du courant livré en Suisse. Les résultats ne diffèrent que très légèrement des chiffres de l'année 2005:

- 41% du courant livré en 2007 est d'origine nucléaire (même proportion qu'en 2005). Cela correspond assez précisément à la part du nucléaire dans le mix de production suisse (40%), même si environ un tiers de ce courant provenait de centrales nucléaires situées à l'étranger. En d'autres termes, une partie du courant issu des centrales nucléaires suisses a été exporté ou utilisé pour le pompage-turbinage;
- 36% du courant livré était d'origine hydraulique (contre 34% en 2005) et 93% de ce courant avait été produit en Suisse (contre 94% en 2005). Comme en 2005, quelque 40% de la production suisse d'origine hydraulique a été exportée;
- 19% du courant livré provenait de sources d'énergie non vérifiables (contre 21% en 2005). Pour des raisons comptables, la provenance de cette électricité ne peut plus être retracée. Il est toutefois permis de supposer que de grandes quantités de courant provenant des centrales hydrauliques suisses ont été vendues à l'étranger et qu'en contrepartie, on a acheté de l'électricité provenant majoritairement de sources fossiles et nucléaires sur des bourses d'électricité internationales;
- une part minime du courant livré en 2007 provenait d'agents énergétiques fossiles (1,9%, contre 2,2% en 2005), de déchets (2,0%, même proportion qu'en 2005) et des nouvelles énergies renouvelables que sont le soleil, le vent et la biomasse (env.0,4%).

Pour améliorer la transparence envers la clientèle et assurer la qualité du marquage du courant, l'OFEN a mis en oeuvre diverses mesures. Depuis 2008, des contrôles ponctuels sont effectués régulièrement chez les fournisseurs. A ce jour, les résultats de ces contrôles ont été majoritairement positifs. Ils ont toutefois mis en évidence un certain potentiel d'amélioration de la mise en oeuvre du marquage du courant par les entreprises d'approvisionnement en électricité. Ainsi, l'ordonnance sur l'énergie exige depuis début 2009 que les fournisseurs donnent des explications détaillées à leur clientèle si la part des «agents énergétiques non vérifiables» dépasse 20%. De plus, l'OFEN élabore actuellement, en collaboration avec la branche et d'entente avec d'autres pays, des propositions concrètes de mesures permettant de réduire la part du courant d'origine non vérifiable dans le mix des fournisseurs suisses. En outre, le guide pour le marquage du courant a été révisé et adapté aux nouvelles exigences légales, et une nouvelle version de la comptabilité électrique a été établie. Ces documents sont disponibles en allemand sur le site Internet de l'OFEN (version française en préparation). L'association suisse des entreprises d'électricité (AES) organise actuellement un cours de formation destiné aux responsables de ces entreprises.

Renseignements:

Marianne Zünd, responsable de la communication OFEN, 031 322 56 75 / 079 763 86 11

Christian Schaffner, section Approvisionnement énergétique, tél. 031 322 57 47

Editeur:

Office fédéral de l'énergie
Internet: <http://www.bfe.admin.ch>

<http://www.bfe.admin.ch/energie/00588/00589/00644/index.html?lang=fr>